

**DELIBERATION 2016-76**

LE 17 NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU DOMAINE DU TERRAL, SALLE DE LA CHEMINEE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 10 NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. NENCIONI S. procuration à M. TRINDADE J. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. LE BLEVEC Benjamin – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme MAUREL P. – M. DELON A. - Mme ESCRIG C. – M. VERNAY P.

Madame Sylvie RENARD a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE : ADOPTION DU RAPPORT**

Madame le Maire de la Commune de Saint Jean de Védas, rapporte :

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place par délibération n°4693 en date du 24 juin 2002, modifiée par délibération n°12297 du 19 juin 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a impliqué des transferts de compétences. Ces transferts de compétences s'accompagnent d'un transfert de charges dans de nombreux domaines.

L'évaluation de ces transferts a été examinée lors de la séance de la CLETC du 25 octobre 2016. Au cours de cette réunion, le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées, qui a été débattu et approuvé par la commission à l'unanimité des membres présents.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport de CLETC, qui vous est présenté aujourd'hui, est soumis à l'approbation des communes.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

Envoyé en préfecture le 25/11/2016

Reçu en préfecture le 25/11/2016

Affiché le

ID : 034-213402704-20161125-2016\_76-DE

**SLO**

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, annexe à la présente délibération.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**

